

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 07 FEV. 2017

portant nomination du jury du concours interne pour le recrutement de chargé(e)s d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1999 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de chargé(e)s d'études documentaires,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Isabelle RAMBAUD, conservatrice générale du patrimoine, directrice, Archives départementales de Seine-et-Marne, est désignée en qualité de présidente de jury du concours interne pour le recrutement de chargé(e)s d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de jury :

- Monsieur Jean DAVOIGNEAU, chargé d'études documentaires principal de 2ème classe, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des patrimoines ;
- Madame Christine DUVAUCHELLE, chargée d'études documentaires principale de 2ème classe, cheffe du centre d'études et de documentation, département des objets d'art, musée du Louvre ;
- Madame Aurélie FOURNIER-MERLE, chargée d'études documentaires, conservation régionale des monuments historiques de Bordeaux, direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine ;

- Madame Françoise JANIN, conservatrice du patrimoine, cheffe du bureau des missions et de la coordination interministérielle, service interministériel des archives de France, direction générale des patrimoines ;

- Madame Édith PIRIO-NICOLAIDIS, chargée d'études documentaires, département de l'éducation, de la culture et des affaires sociales, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Françoise JANIN, conservatrice du patrimoine, cheffe du bureau des missions et de la coordination interministérielle, service interministériel des archives de France, direction générale des patrimoines.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

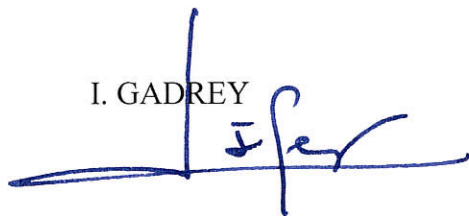
Fait le

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'I. Gadrey', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.